

Essonne : un professeur des écoles tatoué sur l'ensemble du corps privé d'enseigner en maternelle

L'inspection académique lui a retiré la charge de classes de maternelle, à la suite de plaintes de parents d'élèves.

Par **Le Figaro**

Publié il y a 18 min



De son côté, l'instituteur considère que ses tatouages ne l'empêchent aucunement d'assurer ses missions. *DAVID CANTINIAUX / AFPTV / AFP*

Tatoué sur l'ensemble du corps, un instituteur de l'Essonne ne peut plus enseigner en école maternelle. Cette décision de l'inspection académique a été motivée par les plaintes de certains parents d'élèves quant à son apparence physique. *«Mon inspection ne veut plus que j'aïlle en maternelle pour éviter de recevoir des lettres de*

plainte. Ils veulent juste être tranquilles, ce que je peux comprendre, ils veulent éviter que les parents puissent se plaindre de mon apparence», a déclaré celui qui se fait surnommer «Freaky Hoody» sur BFMTV.

Il affirme que son physique ne dérange que peu de personnes. *«Mon apparence pose problème à certaines personnes, mais c'est très peu, c'est un parent sur 1000, et ce sont des parents d'enfants que je n'ai pas en classe», a-t-il confié.*

D'autre part, l'instituteur considère que ses tatouages ne l'empêchent aucunement d'assurer ses missions. *«Avec les enfants, une fois passée la surprise, on travaille bien et ils trouvent que je suis le plus cool», a-t-il conclu sur BFMTV.*